

Macron vire le directeur de l'ARS Grand Est, mais pas son plan hospitalier

Par [Régis Frutier](#) pour NVO

En pleine crise du Covid-19, les déclarations provocatrices du directeur de l'ARS Grand Est sur le maintien de la suppression de 598 emplois et 174 lits au CHRU de Nancy lui ont coûté son poste. Pour autant, ce plan et les projets délétères pour l'hôpital ne sont pas remis en cause.

« Il a servi de fusible. Il est certain que ses propos étaient inacceptables et qu'il devait partir, mais ce qui doit surtout partir avec lui, c'est toute la politique qui a été menée au CHRU de Nancy depuis des années et le plan Copermo » réagit Julien Hézard, secrétaire général de l'UD CGT de Meurthe-et-Moselle après l'annonce du limogeage de Christophe Lannelongue, directeur de l'ARS Grand Est à l'issue du Conseil des ministres du 8 avril 2020.



Un plan assassin pour l'hôpital

Le plan du Comité interministériel de performance et de la modernisation de l'offre de soins, dit plan « Copermo » dans la novlangue néo-technocratique de la *start-up nation* n'est ni plus ni moins que des mesures de restrictions drastiques appliquées pour l'hôpital public conformément aux orientations ministérielles sur l'ensemble du territoire national. Ce sont les mêmes mesures issues des ONDAM et autres PLFSS successifs qui ont plongé les services d'urgences dans une situation dramatique avec des grèves snobées par le gouvernement depuis des mois et des mois.

La déclinaison locale des plans nationaux a été adoptée en juillet 2019 par l'ARS

Grand Est et elle se traduit par un plan de suppression de 598 emplois et de 174 lits au CHRU de Nancy. Interrogé par la presse sur la situation dans les hôpitaux au cœur d'une région complètement débordée par le Covid-19, le directeur de l'ARS a cru bon rappeler que le plan Copermo était toujours d'actualité.

Des propos qui ont provoqué une levée de boucliers de quasiment l'ensemble des élus locaux et régionaux. De fait, le ministre de la Santé s'est ainsi vu contraint de monter au créneau en précisant que « tous les plans de restructurations des hôpitaux sont suspendus à la grande consultation qui suivra ».

« Suspendu, ce n'est pas supprimé ! »

COUP DE GUEULE

UNE AUGMENTATION DRAMATIQUE DU NOMBRE DE POPULATIONS AU BORD DE LA FAMINE

Le nombre de personnes souffrant de faim dans le monde pourrait doubler, « atteignant plus de 250 millions d'ici la fin de 2020 », a prévenu le **Programme alimentaire mondial (PAM)** [dans un rapport dévoilé mardi](#). À cause des répercussions économiques de la crise du Covid-19, une « catastrophe humanitaire » à l'échelle planétaire se profilerait. Il faut savoir que le nombre de personnes souffrant de la faim est déjà passé de 113 millions en 2018 à 135

millions en 2019 en raison des conflits, des problèmes climatiques et des chocs économiques. « *Il s'agit du chiffre le plus élevé depuis quatre ans qu'existe cette étude* », relève le PAM. En outre, [dans les](#)



[55 pays en crise alimentaire](#) couverts par le rapport, 75 millions d'enfants ont souffert d'un retard de croissance. En 2020, le nombre de personnes souffrant de faim risque malheureusement d'atteindre 265 millions.

Noel

ET LES RETRAITES ?

Après un mouvement social de grèves et manifestations parmi les plus longs qu'a pu connaître notre pays, Le COVID 19 emportera-t-il la réforme des retraites ?

LE POINT RETRAITE
VOUS PARLE



Il vient en tout cas de faire la démonstration par A+B de la nocivité de cette contreréforme que nous n'avons cessé de dénoncer.

Rappelons-nous le seul argument qui nous était avancé quant à la valeur du point était "**Ne vous inquiétez pas, La valeur du point sera indexé sur le PIB**".

Ho mes aïeux, ce fameux PIB, dont on nous annonce aujourd'hui qu'il pourrait reculer au-delà de 10% !!!

Dominique

En pleine crise, un plan de la CDC, commandé par Macron, torpille l'hôpital public

S'adressant en particulier aux personnels de la santé le mercredi 25 mars, Macron a fait des promesses, en assurant qu'«à l'issue de cette crise, un plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières sera construit pour notre hôpital» et il a ajouté ceci **«Beaucoup a été fait, sans doute pas suffisamment vite, pas suffisamment fort.»**

Ce qu'il fallait retenir c'était surtout cet ajout. A sa demande, la CDC travaille à un plan pour l'hôpital public. Ce qu'on peut déjà dire de ce plan, c'est qu'il vise à accélérer la privatisation rampante de la santé.

Avant même de parcourir le contenu de cette note, il est pour le moins étonnant que l'Etat s'adresse à la CDC pour une étude de cette nature. En effet la CDC détient 38,8% de sa filiale **Icade santé**, acteur majeur de **l'hospitalisation privée lucrative** spécialisé sur le marché de l'immobilier sanitaire.

Dans le cadre d'un partenariat public-privé **Icade** est détenu à 18,4% par la filiale assurance du Crédit Agricole. Pour l'économiste J.Paul Domin, **ça sent fortement le conflit d'intérêt.**

Les fameux partenariats public-privé (PPP) sont mentionnés avec insistance tout au long de la note et notamment lorsqu'il est question de la « *santé numérique* » un vrai marché ouvert à quelques 700 start-up toutes ... privées.

Cette croyance quasi mythique à l'innovation numérique « *comme solution au double enjeu de la qualité des soins et de la contrainte financière* » cache en réalité une volonté politique « *de responsabilisation et d'individualisation face au risque* » assure le sociologue P.A. Juven qui y voit « *une conception néolibérale et paternaliste de la santé ... largement partagée par les acteurs administratifs et les responsables politiques* ».

Le professeur André Grimaldi (fondateur du Collectif Inter-hôpitaux) juge que cette note a « *pour effet d'effacer la frontière entre public et privé et s'inscrit dans une logique de marchandisation* ».

Cette logique mercantile apparaît évidente dans les paragraphes consacrés à la restructuration de la dette du secteur hospitalier, dans lesquels il est clairement mentionné que l'argent public irait d'abord aux ESPIC



(établissements hospitaliers à but non lucratif) souvent détenus par les mutuelles. Etablissements qui représentent 14% des lits contre plus de ... 61 % pour l'hôpital public, alors même que ces ESPIC affichent tous une bonne santé financière.

Cette préconisation devient proprement scandaleuse, quant au détournement d'un paragraphe la CDC propose ... que le fonds de dette s'adresse « **préférentiellement aux mutuelles ou aux fondations propriétaires des ESPIC** » !

Bref, qu'il s'agisse des partenariats Public-Privé, que la Cour des comptes européenne juge inappropriés au domaine de la santé (**et émaillés des scandales financiers en France**), de la santé numérique qui **aggrave les inégalités d'accès aux soins**, ou de la dette des hôpitaux publics due à des années d'austérité, c'est la même politique ultra libérale qui est à l'ordre du jour, aveugle aux souffrances et au désarroi des populations.

Contrairement à ce qu'il affirme, la main sur le cœur, Macron et son gouvernement aux ordres des financiers sont bien décidés à poursuivre la casse du secteur public hospitalier, avec les conséquences dramatiques que l'on connaît actuellement. Et en utilisant l'argent public de la Caisse des dépôts, apporté en garantie de ces opérations, pour le seul bénéfice du privé, des Vinci, Bouygues, Eiffage, Crédit Agricole et consorts.

Les personnels hospitaliers avec tous les usagers, les organisations syndicales et associations vont devoir se mobiliser encore et toujours, car le monde d'après, pour des jours heureux, doit commencer dès maintenant. ! La CGT est prête.

Plan de la CDC pour les hôpitaux, le point de vue du secrétaire CGT de la CDC

Jean-Philippe Gasparotto, secrétaire de l'Union des syndicats CGT de la CDC, fustige ce plan et déclare :

« C'est affligeant et très inquiétant. Cette note confirme le cours délétère de la Direction des investissements de la CDC et d'une façon générale de la Banque des territoires de la CDC qui suit elle-même l'exemple de BPI France dans sa logique libérale de banalisation bancaire.

Loin de s'inscrire en réponse aux besoins criants de financements d'investissements publics d'un secteur public hospitalier à l'agonie : recherche fondamentale, manque de lits et de matériels, manque d'équipements dans tous les services, manque généralisé de valorisation des personnels, développement anarchique de secteurs privés, manque de service de prévention et surtension des urgences du fait de manque de places et de personnels, maillage territorial en déshérence, désagrégation des parcours de santé, dislocation du lien médecine libérale de ville/ hôpitaux/CHU et développement des déserts médicaux... ce qui aurait dû conduire la direction des investissements à proposer des modèles de financement et d'investissement de long terme compatibles avec l'intérêt général (utilisation des ressources d'épargne populaire (LA) ; réallocation d'actifs des fonds d'épargne ; recherches de Co-investissements avec les fonds européens (BEI...) tels qu'ils sont développés par exemple sur le champ du logement social...

Au contraire, la quasi-totalité des propositions avancées s'inscrivent dans une logique de continuité de la privatisation de l'hôpital et du secteur de la santé : soutien au PPP(*) ; développement de secteur privé de recherche ; montage de fonds de partage et de dette avec des institutionnels privés, propositions saugrenues d'affrètement de navire-hôpital sur modèle des PPP pratiqués dans le remorquage, dette à gestion déléguée... tant de recettes éculées et hors sol, que l'on aurait plutôt attendues du service investissement corporate (**) d'une banque commerciale. Triste. »

« La question de la justice sociale va s'imposer au coeur du débat »

Paru dans

"Les Echos" du 07 04 2020 :

Chloé MORIN de la fondation Jean Jaurès

Question : Quelles seront les premières conséquences économiques et sociales qui pourront être tirées de cette crise ?

La période qui va s'ouvrir relève de l'inconnu, puisqu'elle ne ressemblera vraisemblablement pas à 2008. Pour le moment, l'économie et le monde du travail sont congelés et sous perfusion d'argent public. Chacun se demande évidemment combien d'entreprises resteront debout, lorsque la machine



redémarrera. Cela dépend beaucoup à la fois des mesures qui seront prises par le gouvernement et des conditions du déconfinement : plus ou moins rapide, plus ou moins partiel sur le plan sectoriel, géographique ou générationnel. Or, sur tous ces paramètres, l'incertitude est

grande, et génère une angoisse d'autant plus importante qu'elle ajoute une forme de confinement temporel - où allons-nous ? - au confinement spatial qui nous est imposé par le virus.

Question : Il est donc impossible de voir plus loin que la crise sanitaire ?

L'insécurité économique reste, à ce stade, évidemment secondaire par rapport au risque vital et immédiat. Mais déjà, nous observons, à l'état de signaux faibles, les prémices d'une tension sociale, d'un sentiment ravivé de « deux poids, deux mesures » entre les

« premiers de tranchée » - caissières, livreurs, etc. - et ceux qui sont aux plus hauts échelons dans le monde économique, souvent en télétravail, et dont la reconnaissance financière et symbolique a toujours été traditionnellement bien supérieure.

Question : Anticipez-vous des mouvements sociaux de grande ampleur, une fois la crise passée ?



L'insécurité économique va succéder à la question sanitaire au fur et à mesure que le péril imminent s'éloigne. Or la question de la justice sociale risque de s'imposer au cœur du débat politique, et ce pour plusieurs raisons : d'abord,

parce que les signaux faibles cités plus haut laissent craindre que la grille de lecture qui a marqué le quinquennat jusqu'ici - avec le symbole de la réforme de l'ISF notamment - finira par reprendre le dessus. Ensuite, parce que les dégâts économiques risquent d'être conséquents, notamment dans les rangs des « premiers de tranchée », qui sont en général les premiers sacrifiés d'une crise. Ils le vivront d'autant plus mal qu'ils ont retrouvé, pendant le confinement, une reconnaissance symbolique, sinon pécuniaire, dont ils estiment manquer cruellement en temps normal. Au cœur des entreprises, il y a d'ores et déjà des tensions entre l'encadrement, jugé protégé et en télétravail, et ceux qui sont exposés, sur le terrain. Cela promet des lendemains tendus en matière de dialogue social, sauf à ce que les dirigeants prennent des mesures de justice et d'exemplarité rapidement.

Question : Comment anticipez-vous l'évolution de l'opinion ?

La question de la justice sociale risque de revenir via le débat sur la facture de la crise.

L'opinion commence à se demander « qui va payer ? ». Il sera difficile de faire accepter aux « gilets jaunes » d'hier, souvent en première ligne aujourd'hui,

ou à des classes moyennes précarisées par la crise, de payer une facture dont ils estiment ne pas être redevables. De ce fait, le plus grand défi du gouvernement

pour les mois qui viennent sera de gérer cette transition à venir entre priorités sanitaires et sociales.

Question : Est-ce que cette crise sanitaire pourra changer le modèle français ?

Je ne crois pas à des bouleversements à la fois imprévus et majeurs en matière de production ou de consommation, mais à une accélération possible de phénomènes et tendances qui étaient déjà à l'œuvre, parfois à l'état de signaux faibles, dans nos sociétés. Par exemple, l'aspiration à manger plus sain, plus local. La demande de transparence sur la provenance des produits et leurs conditions de fabrication, y compris en matière de respect de l'humain et de l'écologie.

L'accélération de l'extension du télétravail, et le basculement numérique de nombreuses activités. Beaucoup de Français qui y étaient réfractaires ont ainsi découvert l'e-commerce ou le drive. On peut encore citer la demande, qui va s'accroître, d'exemplarité des pratiques et rémunérations au sein des entreprises, qui sera portée par les « premiers de tranchée ».

Question : Faut-il penser aujourd'hui « le jour d'après » comme le font déjà certains responsables politiques ?

On entend ces jours-ci qu'il serait malvenu de penser l'après, alors que nous n'avons pas atteint le pic de la crise. Rien ne me semble plus faux : l'après-Seconde Guerre mondiale s'est pensé pendant le conflit, et ce pour tous les courants idéologiques, du programme du Conseil national de la Résistance (mars

1944) au rapport Beveridge au Royaume-Uni (1942), jetant les bases d'un Etat social, jusqu'au fameux « Road to Serfdom » de Hayek (1944), ou encore à la déclaration de Philadelphie posant que le travail n'est pas une marchandise et que la pauvreté « est un danger pour la prospérité de tous ».



Allons polluer ailleurs

telle est la politique de la Collectivité de Corse

Nos ordures ménagères vont s'offrir un beau voyage par ces temps de crise et de restriction. Nos responsables politiques, qui nous proposait un plan ambitieux en 2016 avec pour objectif, en 3 ans, de valoriser 60% de la collecte sont en échec 4 ans plus tard ...

Pas d'incinérateur nous a-t-on dit, le stockage est saturé et le plan ambitieux est aux oubliettes alors en période d'état d'urgence on engage une procédure d'urgence impérieuse, cela prêterait à sourire si la politique menée depuis maintenant quelques années n'était pas : **il est urgent d'attendre.**

Décision discrète, opaque où les services de l'état, le SYVADEC, et la Collectivité de Corse ont ouvert un marché public de 6.1 millions euros sans publicité ni concurrence.

Corsica line (consortium patronal) transportera 21 000 tonnes d'ordures en balles sur le continent, pourtant chaque région française est autonome en matières de déchets. Le code de l'environnement est jeté par-dessus bord alors qu'il



impose de traiter au plus près les déchets.

Ce marché de (3.3 pour les camions de Mr Rocca, 2.8 pour l'incinération). Nos déchets iront vers Nice, Fos sur mer et Védène pour être incinérés..

Où sont les 60% de valorisation, les promesses ?

En 2018 la corse a produit 236.000 tonnes de déchets en hausse de 6% sur 2017 et en a trié et valorisé 31% chiffres incontrôlables et surestimés.

Incinéré à Nice dans l'incinérateur d'Ariane qui produit de l'électricité et l'eau chaude dans les quartiers populaires. Solution qui va coûter cher aux contribuables insulaires.

En corse le coût de gestion des déchets est déjà 2.5 supérieur à la moyenne nationale selon l'Ademe (243 euros contre 93 euros sur le continent). 65% plus cher que dans les autres régions touristiques. L'exportation une manne juteuse pour consortium Corsica Linea les transporteurs et les 3 incinérateurs gérés par des entreprises privées.

Le 8 juillet 2016 le Président de l'Exécutif lors d'un colloque à Bastia déclarait « nous voulons rompre avec le tout enfouissement ruineux et à l'impasse. Nous portons un plan révolutionnaire et voulons être un territoire pionnier de l'éco développement en Europe »

**Cherchez l'erreur ?
A chacun, de se faire son idée.**